

TARIFICATION ANNÉE 2025 - 2026

Tarif A - Découverte, ensembles, ateliers (musique) ⁽¹⁾

	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	à partir du 3 ^{ème} inscrit
QF intérieur ou égal à 600	103 €	82 €	72 €
QF de 601 à 1000	131 €	104 €	91 €
QFde 1001 à 1400	149 €	119 €	104 €
QF de 1401 à 2000	168 €	134 €	117 €
QF supérieur à 2000	186 €	149 €	131 €

Tarif B - Ateliers théâtre / parcours d'initiation instrumentale

	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	à partir du 3 ^{ème} inscrit
QF intérieur ou égal à 600	142 €	114 €	100 €
QF de 601 à 1000	181 €	145 €	127 €
QFde 1001 à 1400	207 €	166 €	145 €
QF de 1401 à 2000	233 €	186 €	163 €
QF supérieur à 2000	259 €	207 €	181 €

Tarif C - Cours complet (musique)

	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	à partir du 3 ^{ème} inscrit
QF intérieur ou égal à 600	252 €	202 €	177 €
QF de 601 à 1000	321 €	257 €	225 €
QFde 1001 à 1400	367 €	294 €	257 €
QF de 1401 à 2000	413 €	330 €	289 €
QF supérieur à 2000	459 €	367 €	321 €
Hors QF - communes extérieures	550 €	440 €	385 €

Tarif D - Stages, actions ponctuelles

	Demi-journée	Journée	3 jours et plus
QF intérieur ou égal à 600	6 €	11 €	8 €
QF de 601 à 1000	7 €	14 €	11 €
QFde 1001 à 1400	8 €	16 €	12 €
QF de 1401 à 2000	9 €	18 €	14 €
QF supérieur à 2000	10 €	20 €	15 €

Tarif E - accueil de groupes, locaux de répétitions	Salle de répétition pour l'année scolaire		Accompagnement de projets, conseils
	Personne physique	Association	
Communes adhérentes SIVU	16 €	gratuit	20 € / heure
Communes extérieures	20 €	84 €	16 € / heure

⁽¹⁾ Tarif pour un atelier. Pour les élèves inscrits dans plusieurs pratiques collectives (**tarif A uniquement**), une réduction de 50% est accordée à partir du deuxième atelier, sur le tarif le moins élevé.

Pour les tarifs A, B, C et D :

- Le montant des droits d'inscription à l'école de musique & théâtre Livron-Loriol est modulé en fonction des ressources familiales, sauf pour les élèves des communes extérieures inscrits en cursus complet. L'application de la modulation des tarifs est conditionnée à la présentation d'un justificatif de quotient familial fourni par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut de l'avis d'imposition de l'année N-1 permettant de déterminer ce quotient.
- Des réductions sont accordées aux familles :
 - 2^e membre du même foyer : réduction de 20% sur le tarif de base le moins élevé
 - À partir du 3^e membre : réduction de 30% sur le tarif de base le moins élevé
- Pour toute inscription en cours d'année, le tarif appliqué est calculé au prorata de l'année scolaire entière, tout trimestre effectué même partiellement étant dû en totalité.

Les droits d'inscription sont facturés en trois fois, par trimestre de l'année scolaire, sauf pour les tarifs D et E, facturés en une seule fois. Les personnes qui en font la demande peuvent régler la totalité de leur inscription en une seule fois.

Tarifs adoptés en conseil syndical par délibération n° 2025.05.02 le 21 mai 2025.